

# Obtenir la remise à plat des textes sur le CCF

## Outils pour action CCF



Face aux pressions menées par la hiérarchie dans certaines académies et aux profonds désaccords de la profession sur les nouvelles modalités du CCF pour le Bac en EPS, le SNEP-FSU a adressé un courrier à tous les collègues exerçant en lycée.

Il demande aux collègues de **ne pas rendre les protocoles d'évaluation avant le 8 juin** car le mécontentement dans la profession est grand : on demande explicitement aux collègues de faire du « mauvais travail » compte tenu de la période dans laquelle ils doivent rendre les protocoles. Jusqu'au 8 juin les choses peuvent évoluer. Le SNEP-FSU fera tout son possible en ce sens.

A cette date, en l'absence d'avancée satisfaisante sur la circulaire, les référentiels nationaux actuels, devraient être la base de la proposition à rendre par les équipes.

De plus, après le 8 juin, les équipes peuvent se réunir plus facilement pour travailler et décider. Il faut exiger auprès du chef d'établissement de ne pas être convoqué pour des surveillances et avoir le temps de travailler.

***Faire remonter au niveau de chaque section académique vos actions et là où vous en êtes pour faire un recensement de tous les lycées inscrits dans cette démar-che : ne pas rester isolé ! Le SNEP-FSU porte cette démarche avec vous tous.***

## ➤ **Argumentaire à utiliser face aux injonctions des IPR**

- **Faire un texte à la place du législateur** pour une épreuve nationale est une nouvelle mission, qui représente une surcharge de travail importante, et avec aucun moyens supplémentaires pour y faire face correctement dans des délais intenable.
- Déjà l'année dernière, les équipes ont rendu à l'inspection des **protocoles pour l'enseignement optionnel** et **aucun retour de validation n'a été effectué**, contrairement à l'obligation des derniers textes et alors que les élèves de premières ont commencé à être évalués cette année !! Les IPR eux-mêmes n'ont pas montré l'exemple sur l'enseignement optionnel et personne n'osera dire « Faites ce que l'on vous dit mais pas ce que l'on fait »

**Une action à rendre collective et massive !**

## ➤ **Modèle de lettre à adresser aux IPR**

*« Mesdames et Messieurs les IPR,*

*À la suite de votre demande, nous vous signalons que le travail demandé pour le BAC 2021 est en cours.*

*Une année scolaire et un examen sont aussi en cours. Notre équipe a le souci d'enseigner au quotidien une EPS de qualité et à procéder aux évaluations actuelles pour le BAC 2020. Pleinement investi dans cette tâche première d'enseignement et dans les nombreuses autres missions exercées dans nos lycées, une charge de travail importante s'accumule, et limite notre disponibilité pour la tâche nouvelle et supplémentaire d'écrire des référentiels d'évaluation en lieu et place du législateur.*

*De plus, ayant pris connaissance de la circulaire, de nombreux points nous posent des problèmes importants que l'on ne peut résoudre aussi vite car ils remettent en cause le fondement de notre métier et de notre discipline.*

*Nous revendiquons en effet :*

- Un retour à des exigences définies nationalement par APSA*
- Une répartition des points qui redonne toute sa place à l'évaluation de la « motricité »*
- Un CCF qui ne se confond pas avec un contrôle continu local, avec une organisation réalisable et des critères objectifs*
- Une évaluation qui garantit l'égalité de tous les élèves face à l'examen sur l'ensemble du territoire*

*Nous ne pouvons aussi rapidement et brutalement rentrer dans l'application de ces nouveaux textes, dont le contenu crée pour nous des cas de consciences professionnelles, et donc une clause de conscience nécessaire s'impose à nous.*

*En conséquence, nous ne pourrions pas pouvoir répondre favorablement à votre demande avant le 8 juin. Nous vous demandons donc de surseoir à la date initiale.*

*Convaincu de votre compréhension, sachez que vous pouvez compter sur notre dévouement professionnel pour l'EPS et nos élèves.*

*Cordialement.*

*L'équipe EPS du Lycée... »*